



Table des matières

Un seul système national d'étiquetage pour les sujets laitiers	. 1
Le système à trois modes de lecture fonctionne mieux	. 2
Des étiquettes polyvalentes	.3
L'étiquetage dès la naissance : primordial	.3
Des autocollants pratiques pour le producteur	.4
La position de l'étiquette : essentielle	.4
Les étapes de l'étiquetage	. 6
L'étiqueteur « rouge » : une nécessité	. 7
Le remplacement rapide des étiquettes perdues	. 7
Le déplacement de l'animal doit être noté	.8
Les règlements sur la santé des animaux	.8
Où commander les étiquettes	.9

Un seul système national d'étiquetage pour les sujets laitiers

n système unique et uniforme d'étiquetage des bovins laitiers s'est imposé au Canada. Cela signifie que tous les animaux nouveau-nés (mâles et femelles) sont étiquetés de la même façon.

L'Identification nationale des bovins laitiers (INBL) est le programme qui assure la coordination et la collaboration de tout l'étiquetage des bovins laitiers du Canada. L'INBL distribue les étiquettes à l'ensemble des producteurs laitiers canadiens, à l'exception des producteurs québécois qui les reçoivent d'Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ).

Étant donné la préoccupation croissante du consommateur pour la salubrité des aliments et pour sa santé, les étiquettes d'oreilles INBL et ATQ donnent aux producteurs laitiers canadiens et à l'industrie l'avantage : 1) de confirmer la qualité des aliments et des produits qu'ils commercialisent ; 2) d'accéder aux marchés national et international; et 3) de donner confiance au consommateur.

Le système à trois modes de lecture fonctionne mieux

Maintenant accepté comme le meilleur système national d'identification, l'étiquetage à trois modes de lecture répond à tous les besoins de l'industrie. Chaque ensemble d'étiquettes d'oreilles permet trois modes de lecture du numéro individuel de l'animal : l'identification par ondes radio (IDOR), par code à barres ou par lecture visuelle. L'étiquette IDOR est un petit bouton doté d'une micropuce et doublé d'une petite étiquette-panneau arrière. Deux grandes étiquettes-panneaux fixées à l'avant et à l'arrière de l'autre oreille constituent l'étiquette de sécurité; ces panneaux arborent aussi le numéro d'identification, l'étiquette avant portant également un code à barres. Les producteurs qui ont une numérotation distincte pour leurs veaux mâles peuvent choisir une séquence de numéros différents.

Les quatre étiquettes

à numéro

un support pratique

pour l'étiquetage individuel des

animaux.

identique

de chaque ieu sont

réunies sur

Les étiquettes à trois modes de lecture persistent plus longtemps sur l'animal et, grâce à leur composante électronique, permettent un meilleur repérage par une lecture plus précise des données. L'information peut être lue facilement par le personnel et, à l'abattoir ou dans les encans à bestiaux, par un lecteur optique manuel ou un portique électronique.

Les principaux abattoirs implantent ces systèmes de lecture et de transfert pour se conformer aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de l'Agence canadienne d'identification des animaux d'élevage (ACIAE, autrefois l'ACIB). De plus, le système à trois modes de lecture est conforme aux normes ISO (Organisation internationale de normalisation).

Le système à trois modes de lecture contribue à l'harmonisation des règles entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en répondant aux normes de divers secteurs de l'industrie, notamment celles édictées par le Programme canadien de salubrité du lait des Producteurs laitiers du Canada (PLC), l'Agence canadienne d'inspection des

aliments (ACIA), l'Agence canadienne d'identification des animaux d'élevage (ACIAE) et les livres généalogiques des Races laitières canadiennes (RLC).

Des étiquettes polyvalentes

393426

Tout veau laitier nouveau-né, qu'il soit de race pure ou non enregistré (croisé), doit porter son ensemble d'étiquettes à trois modes de lecture. On doit également fixer ces étiquettes mâles et femelles sur tout animal laitier non enregistré quittant la ferme.

Les étiquettes de transition sont destinées aux autres animaux non étiquetés mais enregistrés, et identifiés officiellement avec des photos, croquis ou tatouages. Cet étiquetage s'applique aussi aux animaux identifiés avec les étiquettes de la toute première série (sans code à barres). Les étiquettes de transition permettent aux animaux destinés à la production de lait ou de viande de quitter la ferme. Les étiquettes de transition sont commandées séparément, étant donné que le numéro d'enregistrement de l'animal doit être imprimé sur l'étiquette. Les codes personnels de régie y sont inclus.

L'étiquetage dès la naissance : primordial

Il est important que les animaux soient étiquetés peu après la naissance avec des étiquettes approuvées au plan national. Elles sont un moyen efficace d'identifier les animaux à des fins de santé nationale, de repérage, de régie à la ferme, d'évaluation et d'enregistrement.

De plus, les étiquettes nationales permettent aux producteurs de se qualifier au Programme de salubrité du lait des Producteurs laitiers du Canada (PLC) qui garantit la qualité du lait et de la viande sur les plans salubrité des aliments et exportation.

Les propriétaires de troupeaux, les membres de leur famille et leurs

employés doivent s'assurer que l'étiquetage se poursuit en toutes circonstances. Au vêlage, les renseignements précis relatifs à la naissance doivent être notés sur le calendrier des événements ou le registre du troupeau.

Des autocollants pratiques pour le producteur

Deux étiquettes autocollantes sont livrées avec les jeux d'étiquettes. Comme les étiquettes d'oreilles, elles portent le numéro individuel permanent de l'animal. L'utilisation des autocollants pré-imprimés réduit la duplication d'entrée de données et le risque d'erreur lors de l'inscription des numéros d'identification. Pour les animaux enregistrés, les numéros sont facilement visibles lors du traitement par les bureaux d'enregistrement.

Un des autocollants est destiné à l'usage à la ferme. On peut le coller sur le calendrier des événements dans le troupeau. Le deuxième autocollant doit être collé à l'endroit désigné sur la demande d'enregistrement de l'association de race concernée, sauf si on soumet la demande d'enregistrement par voie électronique.

La position de l'étiquette : essentielle

Les producteurs savent maintenant qu'une pose soignée est essentielle à l'apparence et à la rétention des étiquettes, ainsi qu'à l'intégrité du programme.

On doit fixer les paires de panneaux plastiques ou d'étiquettes souples entre les deux



La paire d'étiquettes-panneaux doit être fixée entre les deux veines principales du centre de l'oreille et à environ un pouce plus près de la tête que le point médian entre la tête et le bout de l'oreille. On peut fixer le bouton IDOR et son petit panneau arrière un peu plus près de la tête.

veines principales du centre de l'oreille et à environ un pouce plus près de la tête que le point médian entre la tête et le bout de l'oreille.

On peut attacher le bouton IDOR et son petit panneau arrière un peu plus près de la tête que pour les panneaux avant et arrière de l'autre oreille. Positionner les étiquettes dans cette partie un peu plus épaisse et dure de l'oreille du veau assurera un ajustement un peu plus serré (en réduisant le jeu et les risques d'accrocs) sans restreindre la croissance de l'animal. De plus, cela laisse suffisamment de place au pourtour de l'oreille pour les tatouages facultatifs des races brunes.

En plaçant ainsi les étiquettes, on laisse de la place sur la partie extérieure de l'oreille pour les tatouages. Le bouton IDOR et le panneau à code à barres sont placés à l'intérieur de l'oreille et sont visibles en regardant l'animal de face.



Pour éviter la perte d'étiquettes, les producteurs laitiers

font de leur mieux pour que les aires de logement et d'attente soient confortables et exemptes d'objets pouvant s'accrocher aux étiquettes. Afin d'offrir le meilleur environnement, il faut éliminer tout point d'accroc ou de frottement potentiel : cordes, clous qui dépassent, échancrures, trous et relèvements des tôles de métal, etc.



Selon les Producteurs laitiers du Canada, les animaux sont manipulés par l'arrière neuf fois sur dix. Les numéros de régie attribués par le producteur à ses veaux se voient aisément sur toutes les étiquettes-panneaux, autant de face que de derrière.



et pour guider l'étiqueteur.

Les étapes de l'étiquetage

- 1. S'assurer que :
 - a) les chiffres soient les mêmes sur les quatre étiquettes de l'ensemble; et que
 - b) le numéro de l'étiquette de transition corresponde au numéro d'enregistrement (numéro permanent) du Certificat d'enregistrement.

Voici une autre façon de contenir un jeune veau pour l'étiquetage.

- 2. Appuyer sur la pince à ressort pour ouvrir l'étiqueteur et insérer le panneau avant à code à barres ou le bouton IDOR à micropuce.
- 3. Accrocher avec précision l'étiquette arrière correspondante sur la tige de l'étiqueteur.
- 4. Afin de bien positionner l'étiquette et pour mieux voir et manipuler l'étiqueteur, faire pivoter le panneau à code à barres de 90 degrés sur le côté, de manière qu'il soit vers la gauche, sur l'oreille gauche, et vers la droite, sur l'oreille droite.
- 5. Maintenir correctement l'animal, quel que soit son âge, et étiqueter celui-ci par le devant.



On doit employer l'étiqueteur Allflex Universal pour fixer correctement le bouton IDOR et les panneaux ou étiquettes souples correspondantes.



L'étiqueteur « rouge » : une nécessité

L'étiqueteur Allflex Universal « rouge » doit être utilisé pour insérer correctement l'épais bouton IDOR, le panneau ou l'étiquette souple correspondante. L'étiqueteur «rouge» est conçu pour accommoder les deux types d'étiquettes inviolables et se dégage rapidement après leur insertion.

Voici l'étiqueteur rouge avec le bouton IDOR à micropuce. Le bouton doit être inséré sur l'étiqueteur de façon à ce que la partie surélevée du haut (la flèche en dessous) soit face à l'extérieur.

Le remplacement rapide des étiquettes perdues

Il est important de remplacer rapidement les étiquettes perdues afin de ne pas interrompre l'identification individuelle des animaux. Si l'une des étiquettes est perdue, l'autre étiquette permettra toujours l'identification officielle de l'animal. Si le bouton IDOR ou le grand panneau est



Voici deux étiquettes INBL de remplacement pour bovins laitiers. À noter la lettre «R» au haut de celles-ci.

la seule source d'identification, on recommande d'y attacher une étiquette générique, ou de joindre une photo ou un croquis de sécurité au dossier de l'animal jusqu'à l'insertion des étiquettes de remplacement.

Même un étiquetage correct et des aires de logement sans risques d'accroc ne peuvent éliminer tout risque de perte d'étiquettes. Toute étiquette INBL perdue par suite d'une usure normale sera remplacée sans frais, avec le même numéro d'origine. Les étiquettes ATQ sont également renouvelées, mais aux frais du producteur. Cela s'applique à tous les producteurs canadiens sauf à ceux du Québec, qui doivent communiquer avec ATQ pour renouveler toute étiquette perdue.

Pour une étiquette perdue, il faudra fournir le numéro national permanent de l'animal, le numéro d'identification interne du troupeau et la cause de la perte (si connue).

Le déplacement de l'animal doit être noté

Prendre note des renseignements relatifs au déplacement de l'animal est d'une importance capitale.

Les producteurs doivent consigner dans leur calendrier des

événements ou registre de troupeau l'arrivée et l'intégration dans le troupeau de tout nouvel animal, ainsi que toute vente, élimination ou départ d'animaux. Comme information de base, on notera: 1) le numéro d'identification permanent de l'animal, 2) la date de l'événement et 3) le nom du vendeur et de l'acheteur (toucheur de bestiaux ou camionneur).

Les règlements sur la santé des animaux

Selon les règlements fédéraux et provinciaux sur la santé des



Les producteurs notent les renseignements sur la naissance et le déplacement des animaux dans leurs registres de troupeau.

animaux, il est interdit d'endommager ou d'altérer volontairement une étiquette, qu'il s'agisse d'un découpage, même partiel, ou du noircissement ou de la coloration des étiquettes. Écrire sur le code à barres ou dans sa zone gène la lecture des barres et des barres de référence et nuit ainsi à l'identification.

Nul ne peut transporter ou faire transporter un animal qui ne porte pas une étiquette approuvée au plan national. De plus, nul ne peut réceptionner ou faire réceptionner un animal qui ne porte pas d'étiquette officielle. Quiconque est propriétaire d'un animal mort ou vivant, ou a la garde, la possession ou la charge des soins d'un animal doit veiller à ce que celui-ci, avant qu'il ne quitte sa ferme d'origine, soit identifié au moyen d'une étiquette officielle apposée à son oreille, avec le logo et le numéro tournés vers l'avant. Cela comprend les animaux allant aux expositions de bovins, aux stations d'épreuves, aux pâturages communautaires ou aux cliniques vétérinaires... sans exception.

Nul ne peut transporter ou faire transporter un animal ou un cadavre d'animal (carcasse) sans l'étiquette officielle de celui-ci. Nul ne peut réceptionner ou faire réceptionner un animal vivant ou mort ne portant pas d'étiquette officielle. Nul ne peut enlever une étiquette officielle ou en provoquer l'enlèvement sur un animal vivant ou mort. Nul ne peut altérer une étiquette officielle pour modifier sa nature inviolable ou son numéro d'identification, ou rendre celui-ci illisible.

Où commander les étiquettes



Tous les producteurs laitiers canadiens, sauf ceux du Québec, peuvent commander leurs étiquettes d'enregistrement ou de remplacement (INBL ou ATQ) par le biais du programme d'Identification nationale des bovins laitiers.

Sans frais : 1-877-771-6543 Téléc. : 1-519-756-3502 Poste : C. P. 2065, Brantford ON N3T 5W5 www.inbl.org



Les producteurs laitiers et les éleveurs de bétail du Québec doivent commander leurs étiquettes d'enregistrement ou de remplacement (ATQ ou INBL) par le biais d'Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ).

Sans frais : 1-866-270-4319 Télécopieur sans frais : 1-866-473-4033 Poste : 555, boul. Roland-Therrien, Longueuil Qc J4H 3Y9

www.agri-tracabilite.qc.ca

